SAS AB GESTION IMMOBILIERE
LOCATIONS &ADMINISTRATEUR DE BIENS IMMOBILIERS
Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI
238 COURS BOURNISSAC – BP 40015 – 84301 CAVAILLON CEDEX
TEL 04.90.71.10.90 FAX 04.90.71.17.07
www.gestionimmobiliere.fr EMAIL : contact@gestionimmobiliere.fr

BAREME DES HONORAIRES D'ENTREMISE (EN TTC

De 0 à 60 000 euros	Forfait de 5.000 euros
De 60 001 à 100 000 euros	Forfait de 8.000 euros
De 100.001 à 200.000 euros	7%
De 200.001 à 500.000 euros	6%
Au-delà de 500 000 euros	5%
Parking, box, garage	Forfait de 3.000 euros

TARIFS LOCATION

Honoraires Loi ALUR

HABITATIONS :

Pour les biens soumis à la loi du 06/07/1989 ou de biens meublés :

SAS AB GESTION IMMOBILIERE

LOCATIONS &ADMINISTRATEUR DE BIENS IMMOBILIERS
Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI
238 COURS BOURNISSAC – BP 40015 – 84301 CAVAILLON CEDEX

TEL 04.90.71.10.90 FAX 04.90.71.17.07
www.gestionimmobiliere.fr EMAIL : contact@gestionimmobiliere.fr

Honoraires de gestion (Hors rédaction des actes)

-A la charge du locataire :
*Si la surface du bien est inférieure à 100 m² :
-les honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail : 6 euros TTC/M²
-honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 euros TTC / m²
*Si la surface du logement est égale ou supérieure à 100 m² :
-les honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail : 5 euros TTC/M²
-honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 euros TTC / m²

-A la charge du propriétaire :
*Si la surface du bien est inférieure à 100 m² :
-les honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail : 6 euros TTC/M²
-honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 euros TTC / m²
*Si la surface du logement est égale ou supérieure à 100 m² :
-les honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail : 5 euros TTC/M²
-honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 euros TTC / m²

HONORAIRES LOI ALUR

	Visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail	Etat des lieux d'entrée	TOTAL
Zone très tendue	12 euros/m²	3 euros/m²	15 euros/m²
Zone tendue	10 euros/ m²	3 euros/m²	13 euros/m²
En-dehors des zones très tendues et tendues	8 euros/m²	3 euros/m²	11 euros/m²

Les honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail pourront être revus à la par le mandataire sans dépasser le montant TTC prévu par la loi ALUR.

SAS AB GESTION IMMOBILIERE

LOCATIONS &ADMINISTRATEUR DE BIENS IMMOBILIERS
Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI
238 COURS BOURNISSAC – BP 40015 – 84301 CAVAILLON CEDEX

TEL 04.90.71.10.90 FAX 04.90.71.17.07
www.gestionimmobiliere.fr EMAIL : contact@gestionimmobiliere.fr

Honoraires de gestion
(Hors rédaction des actes)

Pourcentage forfaitaire sur le montant des loyers et des charges.
HABITATIONS - PROFESSIONNELS - COMMERCES : 6.90% HT

30 euros HT/an pour les frais administratifs et pour la consultation du compte extranet, quel soit le nombre de lots gérés pour le propriétaire.

-Honoraires pour l'établissement du document d'aide à la déclaration :
40 euros HT pour les mandants ayant un seul lot en gestion et 80 euros HT pour les mandants ayant plusieurs lots en gestion.
Cet honoraire est pris une fois par an.

-**Honoraires pour les formalités d'obtention du « permis de louer ».**
90 euros HT.
Cet honoraire ne s'applique qu'aux propriétaires dont le bien se situe dans une zone o l'obtention préalable du permis de louer est obligatoire (commune de CAVAILLON, L'ISLE SU LA SORGUE…).

COMMERCES ET LOCAUX PROFESSIONNELS :

Honoraires à la charge du preneur : 7% HT du montant du loyer annuel.
Honoraires à la charge du bailleur : aucun

GARAGES ET ENTREPOTS :

Honoraires à la charge du locataire : un mois de loyer.
Honoraires à la charge du propriétaire : aucun